

# APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE ET CONTRAT D'EXPLOITATION

Décembre 2021

## CONTEXTE

De nouvelles offres de fournitures seules d'énergie, portées notamment par les centrales d'achats, se sont développées. Elles n'impliquent pas forcément le découplage avec les contrats d'exploitation, en particulier aux fonctions des garanties réelles d'économies.

D'une part ces offres ne portent que sur une partie de l'enjeu de l'approvisionnement énergétique.

D'autre part, les contrats, associant l'approvisionnement énergétique à la fourniture de services d'efficacité énergétique, présentent de nombreux atouts. La présente fiche a pour objectif de rappeler le contenu et l'intérêt de ces contrats globaux.

## LES BESOINS DE CLIENTS

- une qualité de service garantie : réduction des consommations énergétiques, température ambiante, niveaux et paramètres de confort, continuité de service, accompagnement technique... ;
- au meilleur prix : cette maîtrise du coût global intégrant l'optimisation du prix d'achat et des consommations énergétiques.

Ces besoins peuvent porter également sur :

- la stabilité des prix dans la durée ;
- la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments ;
- la valorisation de leur patrimoine immobilier ;
- la transparence des consommations.

## L'OFFRE DES OPERATEURS DE SERVICES D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Les opérateurs de services d'efficacité énergétique, adhérents au SNEC, proposent à leurs clients des engagements de performance énergétique dans la durée, qui sont une réponse concrète aux enjeux de la transition énergétique. Les contrats proposés peuvent associer ou non l'approvisionnement énergétique selon le choix du client, mais nombreux sont ceux qui optent pour un contrat global.

Les opérateurs d'efficacité énergétique ont développé des offres et des solutions contractuelles diverses répondant à des prises de risques décidées par le client :

- Je souhaite déléguer la fourniture de combustible et ne plus m'occuper des contrats d'énergie ?
- Je souhaite payer l'énergie que je consomme en fonction de la rigueur climatique et/ou de l'usage ?
- Je souhaite encourager les économies d'énergie ?

<b>CONTRATS DE MAINTENANCE SIMPLE SANS P1</b>	Sans engagement d'économie d'énergie : il s'agit d'un engagement de disponibilité et de moyens uniquement, Marché Prestation et Forfait (PF) sans clause d'intéressement.
<b>CONTRATS DE MAINTENANCE AVEC P1</b>	Sans engagement d'économie d'énergie : il s'agit d'un engagement de disponibilité et de moyens uniquement, Marché P1 à Comptage (MC) ou - Marché Combustible et Prestation (CP) sans clause d'intéressement.
<b>CONTRATS D'EXPLOITATION SANS P1</b>	Avec engagement d'économies d'énergie : Il s'agit d'un marché avec intéressement, PFi.
<b>CONTRATS D'EXPLOITATION AVEC P1</b>	Avec engagement d'économies d'énergie : il s'agit d'un marché P1 température (MT, MTi), marché P1 forfait (MF, MFi), contrats de performance énergétique (CPE), marché compteurs avec intéressement (MCi), marché Combustible et Prestation avec intéressement (CPi).

## LA PRESTATION D'APPROVISIONNEMENT DE L'ENERGIE DANS LES CONTRATS D'EXPLOITATION

Les opérateurs de services d'efficacité énergétique proposent à leurs clients des engagements de performance énergétique dans la durée qui sont une réponse concrète aux enjeux de la transition énergétique. Ces contrats peuvent associer ou non l'approvisionnement énergétique au choix du client, mais nombreux sont ceux qui optent pour un contrat global.

Cette prestation d'approvisionnement et de gestion de l'énergie, communément dénommée « P1 », englobe diverses prestations qui permettent de livrer de la chaleur via l'achat de l'énergie primaire, de gérer les approvisionnements et les stocks et de mettre en place des approches technico-économiques quotidiennes afin de délivrer au client un niveau de service garanti pour la réduction des consommations énergétiques tout en optimisant le coût de son énergie utile.

- A. La vente d'une économie énergétique & financière globale et ambitieuse passe par des prestations d'approvisionnement et de gestion de l'énergie, communément dénommées « P1 ».

Dans le cadre des marchés dérégulés de l'énergie, ces prestations, de plus en plus complexes, englobent :

- La maîtrise des courbes de charge (puissance appelée maximum/jour, etc);
- L'arbitrage des flexibilités énergétiques (coût de dépassement des puissances soutirées, etc).
- La souscription optimisée des contrats gaz et l'expertise pointue du marché
- La mise en place d'indices reflétant l'évolution du marché (indice PEG, indice SNEC Infrastructure Gaz...);
- Un accompagnement technique lié au contexte réglementaire (Décret Eco Energie Tertiaire & Operat...)
- Le choix du bouquet énergétique optimal notamment l'intégration des énergies renouvelables lorsqu'elles sont présentes ;
- Un approvisionnement biomasse garantissant la performance énergétique (pouvoir calorifique, humidité, granulométrie)
- Le choix et la mise en concurrence des fournisseurs pour obtenir le meilleur prix en toute transparence ;
- La stratégie et la gestion des achats, des approvisionnements et des stocks ;

Elles traduisent une réelle expertise de la gestion de l'approvisionnement énergétique dans un processus global de réduction des consommations énergétiques, et diffèrent fondamentalement des schémas simples d'achat revente de l'énergie. Grâce aux procédures de dialogue liées aux CPE, ces prestations permettent également l'émergence de solutions techniquement innovantes.

A ce titre, le P1 dispose de deux modes contractuels pouvant répondre à différents besoins et situations :

- 1) L'exploitant est le contractant du contrat de fourniture d'énergie et livre la chaleur utile au client
- 2) L'exploitant gère l'achat d'énergie au nom et pour le compte du client (mission de payeur divergent) mais le client reste le contractant vis-à-vis du fournisseur d'énergie.

- B. Seul l'exploitant qui assure le pilotage et la maintenance des installations est en mesure d'optimiser au quotidien et dans la durée l'ensemble des missions car :
- Il connaît la performance et la vétusté des installations.
  - Il maîtrise les consommations réelles des installations.
  - Il connaît les besoins énergétiques actuels et futurs des bâtiments et des occupants (sensibilité climatique du bâtiment, programmation pluriannuelle de rénovations thermiques des bâtiments, comportement des occupants, évolutions réglementaires, ...).
  - Il pilote les installations pour optimiser et moduler les consommations dans le temps.
  - Il valorise les meilleures options de bouquet énergétique et d'accès au marché (gestion des profils, effacement, ...).
  - Grâce à son expertise et à sa capacité à regrouper les achats d'énergie, il est en mesure d'obtenir les meilleurs prix.
  - Enfin, c'est à l'exploitant que revient l'engagement et la maîtrise du rendement énergétique des installations.

La prestation P1 est par conséquent toujours associée à une prestation d'exploitation/pilotage des installations. Compte tenu du coût limité des prestations P2 (pilotage et entretien des installations) par rapport aux prestations P1, ces contrats globaux incitent naturellement à optimiser le pilotage des installations pour en diminuer le coût global.

- C. Les opérateurs de services d'efficacité énergétique sont ainsi en mesure de s'engager contractuellement sur une performance énergétique réelle et ambitieuse

En maîtrisant l'ensemble des missions dans le cadre de contrats globaux qui associent l'approvisionnement énergétique aux services d'efficacité énergétique, les exploitants, de toutes tailles, sont en mesure de s'engager contractuellement sur une performance énergétique réelle et plus ambitieuse dans la durée en investissant des moyens supplémentaires.

Ces contrats globaux peuvent également s'accompagner d'investissements liés à la mise en œuvre d'actions de performance énergétique. Ainsi, dans le cadre des contrats de performance énergétique, les investissements sont mis en regard des économies réelles d'énergie, garanties contractuellement. La valeur économique de ces contrats repose sur le fait que le maître d'ouvrage bénéficie d'un engagement non seulement énergétique (kWh consommés) mais également financier puisque le coût de la consommation énergétique est forfaitisé (prise en charge financière, par le prestataire, des dépassements éventuelles de consommation).

Cette garantie est un accélérateur de décision et permet de rassurer le client sur le fait que les économies d'énergie annoncées seront effectivement réalisées, pour une durée convenue.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Site internet du SNEC [sneec-energie.fr](http://sneec-energie.fr)



SYNDICAT NATIONAL  
DE L'EXPLOITATION CLIMATIQUE  
ET DE LA MAINTENANCE